

BULLETIN MUNICIPAL

Rohan Saint-Gouvry & Saint-Samson



Le bulletin municipal : un espace d'information pour tous.

Le bulletin municipal a pour objectif de partager les informations qui font vivre notre commune et d'informer l'ensemble des habitants.

Les articles qui y paraissent concernent :

- Les informations et actualités de la commune
- Les comptes rendus du conseil municipal
- Les annonces d'événements organisées par la municipalité ou les associations locales ainsi que les manifestations culturelles

Merci à tous les acteurs de la vie locale qui contribuent à faire vivre ce bulletin.

Vous souhaitant un bel été !

La commission communication

Vous souhaitez nous communiquer un évènement et un visuel à publier ?

Passez par le site internet de la commune : <https://communederohan.bzh/mes-loisirs/vie-associative/jorganise-un-evenement/>

Ou par mail : mairie@rohan.fr

Ou en déposant vos documents à la mairie.

MEMENTO

**La Mairie est ouverte au public
du lundi au vendredi, de 9h à 12h, les lundis et vendredis
de 14h30 à 16h30.**

**Les mardis, mercredis et jeudi après-midi sur rendez-vous
; accueil téléphonique de 14h30 à 16h30**

Accueil téléphonique : **02 97 51 50 33**

N° d'astreinte (en cas d'urgence, en dehors des heures
d'ouverture de la mairie) : **07 61 73 94 23**

**Permanence du Maire les mardis et jeudis matin. Le Maire
et les adjoints sont également disponibles sur rendez-
vous.**

Maison de Santé 9, rue du Château

Le Secrétariat médical est ouvert du lundi au vendredi :
8h45-12h00 et 14h30-17h30 (fermé le jeudi après-midi).

Prise de rendez-vous possible sur **Doctolib** (pour les patients
déjà suivis) et par téléphone au **02 97 08 74 39**

Les consultations sont assurées sur rendez-vous, selon des
créneaux qui peuvent être différents des horaires d'ouverture
du secrétariat.

A noter : en juillet et août, les consultations ne sont pas
assurées le samedi matin.

**En dehors des horaires d'ouverture du secrétariat et en
cas d'urgence médicale, composer le 15 (service médical à
domicile) ou le 18 (urgences sur la voie publique).**

114 : numéro d'urgence pour les personnes ayant des
difficultés à parler ou entendre (sourds, malentendants,
aphasiques, dysphasiques).

***Cabinets d'infirmières :**

Cabinet des Halles, Jehanno, Tanguy, Menguy, Le Quentrec-
Lucia, Launay:

02 97 51 50 71

Cabinet du Château, Glais - Carret :

02 97 38 93 97 et **02 97 38 41 84**

***Orthophoniste : Lauren Vourch :**

vourchlauren@gmail.com / 09 86 73 71 75

***Assistants sociales (Département du Morbihan) : 02 97
25 05 24**

***Ostéopathe à partir du 03 août 2026:**

Mme LE GUINIEC : **Doctolib – 06 70 75 17 86**

***Psychologue, M. Darléon : 06 11 79 09 00**

Cabinet dentaire – Dr BLEOCA 3 Rue Notre-Dame

02 57 72 02 04

Pharmacie

3 rue de Kérentrée

B. Guéhenneux : **02 97 51 50 07**

*Pour connaître la pharmacie de garde et d'urgence la plus
proche, composer le 3237.*

Ouverture :

-Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h45 / 13h45-19h30

-Mercredi : 9h-12h45 / 13h45-19h30

-Samedi : 9h-12h45 / 13h45-18h

Aides à Domicile - Pontivy Communauté

02 97 07 19 89

Naturopathe / réflexologue

Annie Michard

Contact : 06.25.30.38.99

Pole Optique

21 rue Notre Dame

ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30

02.97.38.35.22

Service vétérinaire Vet&Sphère 1 rue des Trois Moulins 56580 Bréhan

Tél : 02.97.51.50.47

Taxis – Ambulances

Ambulances Tanguy : **02 97 38 94 90**

Ambulances Le Roscouët : **02 97 38 85 33**

Médiathèque de Rohan Place du Château

Horaires d'ouverture :

*Mercredi de 13h30 à 18h30

*Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

*Vendredi de 13h30 à 17h

*Samedi de 10h à 12h

Fermée le samedi en juillet-août

Tél : 02.97.38.58.04 / Courriel : *bibliotheque@rohan.fr*

Agence Postale Communale Place de la Mairie

Horaires d'ouverture :

*Mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

*Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

*Samedi de 9h à 12h

Espace France Services Place de la Mairie

Horaires d'ouverture :

*du Mardi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

*Samedi de 9h à 12h

Tél : 02.97.51.39.99

Gendarmerie Le Poteau

Ne pas hésiter à prendre contact ou rdv

Rohan : **02 97 51 50 11** - Josselin : **02 97 22 20 26**

Permanences à Rohan : le vendredi 14 h - 18 h

Le **17** est à réserver aux urgences.

Contact courriel :

cob.josselin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Marché des Halles

Le vendredi après-midi

-Boucherie-charcuterie Gildas Eonnet

- Saucissons Ludovic Carpentier

- Couscous Mohamed Ali Rejeb

- Maraîcher

- Crêpes Ker Nilou, Vincent Tanctray

- Chèvrerie, fromages

- L'Atelier sucré

Le dimanche matin

- Huîtres et coquillages Legal

Itinérants

- le mardi : Truck de Ouff, sous les Halles

- le vendredi soir : pizza Rue du Lac

- Le samedi : Le Poisson volant, sous les Halles

Déchetteries

***Déchetterie de Gueltas :**

-lundi, de 14h à 18h30

-jeudi et samedi, de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30

***Déchetterie de Crédin :**

-lundi, de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30

-mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 14h à 18h30

-samedi, de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30

CALENDRIER DES ANIMATIONS

En Juillet

Mardi 21 : Mardis de Rohan – Etang de la Ville Moisan

Mardi 28 : Mardis de Rohan – Etang de la Ville Moisan

Mercredi 29 : Action Gestes et posture – Rue du Lac – 10h à 12h - Le MarSOINS

Et en Aout

Mardi 04 : Mardis de Rohan – Etang de la Ville Moisan

Mardi 11 : Mardis de Rohan – Etang de la Ville Moisan

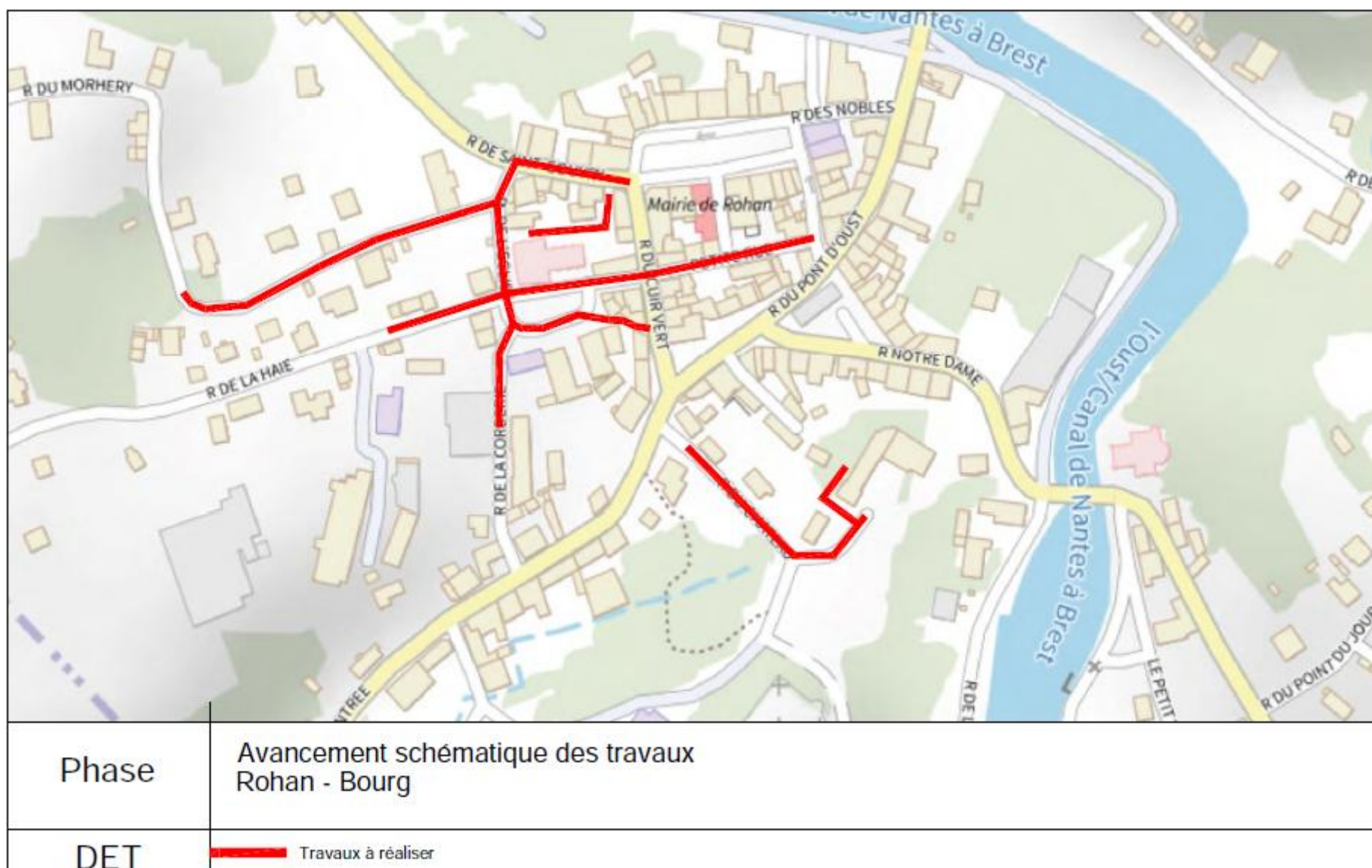
Mardi 18 : Mardis de Rohan – Etang de la Ville Moisan

Mardi 25 : Mardis de Rohan – Etang de la Ville Moisan

TRAVAUX A VENIR

Des travaux de renouvellement et d'extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable vont avoir lieu dans les secteurs du bourg, de la rue du Château et de la place du Château de la commune de Rohan. Ces travaux devraient débuter en octobre 2026 et se terminer en début d'année 2027.

Ci-dessous, le plan des rues concernées par ces travaux.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 25/06/2026

Étaient présents : Samuel BLOUIN, Manuel BOULO, Valentin BRAGEUL, Nadine CADIO, Arnaud CALOHARD, Anne-Lise CARRO, Sylvain CHEFD'HOTEL, Marie-Cécile GUILLARD, Ludovic HARNOIS (arrivé en cours de séance), Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE TEXIER, Charlotte MACÉ, Delphine MACÉ, Pascal MAGUÉRO, Sébastien NICOLAZO, Véronique RENARD, Guillaume ROBIC (arrivé en cours de séance), Evelyne ROPERT, Valérie TRÉGARO.

Ouverture de séance

Le Conseil municipal de Rohan s'est réuni le jeudi 25 juin, sous la présidence du Maire, Christophe Jouanno. En ouverture de séance, le Maire a excusé deux élus, amenés à rejoindre la réunion en cours de soirée en raison de leur participation à des réunions de commission organisées le même soir par Pontivy Communauté.

Un point d'alerte sur la sécheresse

En préambule, le Maire a fait un point sur la situation liée à la sécheresse et aux tensions constatées sur la ressource en eau potable. Il a rappelé que la période appelle à la vigilance, tant pour les usages quotidiens que pour les activités agricoles et économiques du territoire.

Dans ce contexte, et après échanges avec les services compétents, la commune a décidé de prendre un arrêté municipal interdisant l'embrasement de la fouée prévu dans le cadre des festivités. Le risque d'incendie, renforcé par la sécheresse et les conditions météorologiques, ne permettait pas de maintenir cette animation dans des conditions satisfaisantes de sécurité. La fête pourra toutefois être maintenue sans allumage de la fouée.

Des décisions pour la vie associative

Après l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, les élus ont actualisé les délégations de compétences accordées au Maire, afin de sécuriser juridiquement le fonctionnement courant de la commune.

Plusieurs dossiers concernaient ensuite la vie associative. Le Conseil municipal a approuvé le principe d'une convention de partenariat entre Familles Rurales Rohan-Crédin, la commune de Crédin et la commune de Rohan.

Sécurisation de l'école publique

La sécurisation des accès à l'école publique a également été abordée. Le Conseil municipal a validé le principe de la mise en place de serrures électroniques à badges. Ce dispositif doit permettre de mieux contrôler les accès aux locaux scolaires, tout en facilitant leur utilisation par les personnes autorisées.

Les élus ont autorisé le dépôt des demandes de subventions correspondantes.

Un programme d'investissement validé

Le programme d'investissement 2026 a ensuite été présenté. Il porte notamment sur des opérations de réhabilitation et de mise en sécurité de bâtiments communaux, dont la toiture du bâtiment utilisé par le canoë-kayak, ainsi que sur des équipements destinés à améliorer le cadre de vie (Centrale de Traitement d'Air de la salle Belle Etoile et acquisition de jeux complémentaire au plan d'eau de la Ville Moisan).

Les élus ont validé les opérations retenues et autorisé le Maire à solliciter les subventions mobilisables.

Voirie et entretien du territoire

En matière de voirie, le Conseil municipal a évoqué les travaux de curage de fossés et de réfection de revêtements superficiels. Plusieurs devis sont en cours d'analyse ou attendus.

Les élus ont également échangé sur la nécessité de rappeler à certains propriétaires leurs obligations d'entretien, notamment pour l'élagage ou l'entretien de parcelles pouvant gêner la circulation ou les interventions des services.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 25/06/2026

CCAS et restauration scolaire

Le Conseil municipal a validé le versement d'une subvention exceptionnelle au budget du CCAS. Cette aide a pour objet d'apurer le déficit de fonctionnement reporté, issu de l'ancien budget du service d'aide à domicile, clôturé à la suite du transfert de cette compétence à Pontivy Communauté au 1^{er} avril 2023. Ce déficit, d'un montant de 89 679,71 €, résulte du fait que le service ne facturait pas les interventions de ses agents à leur coût réel. Lors de la clôture du budget, la commune a dû prendre en charge l'intégralité des heures dues aux agents au titre des interventions effectuées, y compris celles capitalisées sur leur compte épargne-temps. La subvention votée par le Conseil municipal permet ainsi de solder cette situation héritée de l'ancien fonctionnement du service.

Les élus ont également examiné les tarifs de la restauration scolaire. Après plusieurs années sans évolution des tarifs, la dernière revalorisation datant de 2021, le Conseil municipal a validé une augmentation de 0,50 € par repas afin de tenir compte de la hausse du coût du service. Cette participation complémentaire reste toutefois partielle, l'augmentation réellement supportée par la commune s'élevant à 0,95 € par repas pour l'année 2026. Les échanges ont également porté sur la qualité des repas et sur l'organisation du temps de restauration, avec le souhait de poursuivre l'amélioration du service rendu aux enfants et aux familles.

Rénovation de la Mairie et espaces publics

Concernant la rénovation de la mairie, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre. Cet avenant porte le montant du marché de maîtrise d'œuvre de 267 465 € HT à 279 865 € HT, soit une évolution de + 12 400 € HT.

Le marché de requalification des espaces publics a également fait l'objet d'une décision importante. Les élus ont validé l'adaptation du programme de travaux et le principe d'une résiliation pour motif d'intérêt général de la tranche ferme concernant le secteur de la Place du Château. Cette décision s'inscrit dans la volonté de réexaminer les priorités d'investissement de la commune, au regard du contexte financier et des orientations retenues par la nouvelle municipalité.

Santé, accueil en Mairie et autres décisions

Le conseil a autorisé le maire à signer la convention-cadre de partenariat avec la CPTS Pays des Rohan, afin de renforcer les liens entre la commune et les acteurs de santé du territoire.

Les horaires d'ouverture de la Mairie au public ont également été étudiés et validés, avec l'objectif d'adapter l'accueil aux besoins des administrés tout en tenant compte de l'organisation interne des services. Ainsi à compter du lundi 7 septembre 2026, les horaires seront les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	09h00 - 12h00	14h30 - 16h30
Mardi		Fermé
Mercredi		(permanence téléphonique de 14h30 à 16h30)
Jeudi		
Vendredi		14h30 - 16h30
Samedi	Fermé	Fermé

Enfin, le Conseil municipal a adopté un vœu relatif au plafonnement du produit de la cotisation du CNFPT. Plusieurs autres délibérations techniques ont également été approuvées, notamment une convention de servitude avec Enedis.

Questions diverses

En fin de séance, plusieurs informations ont été partagées avec les élus : travaux des commissions, suivi des dossiers liés à l'école, actions en faveur du rafraîchissement des locaux en période de chaleur, concours des maisons fleuries, ainsi que diverses demandes relatives aux équipements communaux.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 10 septembre,

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 17/06/2026

CCAS : le nouveau conseil d'administration installé

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Rohan s'est réuni le mercredi 17 juin, à 20h, en mairie, sous la présidence de Christophe Jouanno, Maire et Président du CCAS.

Cette première séance a permis d'installer officiellement le Conseil d'administration du CCAS et de présenter son fonctionnement ainsi que ses principales missions : portage de repas à domicile, banque alimentaire, aide sociale, animations à destination des seniors, etc.

Au cours de la réunion, les membres ont procédé à l'élection du vice-président et du vice-président délégué du CCAS. Ont été élus : Mme Nadine CADIO, vice-présidente et Mme Valérie TREGARO, vice-président délégué]. Le règlement intérieur du conseil d'administration a également été adopté, afin de fixer les modalités de fonctionnement de l'instance.

Les membres ont ensuite étudié les délégations de pouvoirs accordées au président, au vice-président et/ou au vice-président délégué, dans le but de faciliter la gestion courante du CCAS et de permettre une réponse plus réactive lorsque certaines situations l'exigent.

La séance a également porté sur la désignation des représentants du CCAS auprès du CNAS, avec un délégué élu et un délégué agent. Le conseil d'administration s'est prononcé sur le maintien du bénéfice de l'adhésion au CNAS pour les agents retraités du CCAS, ainsi que sur leur participation financière à hauteur de 50% du montant de la cotisation annuelle.

Trois dossiers relevant du Fonds de Solidarité pour le Logement ont été examinés, afin d'apporter une réponse adaptée aux situations présentées.

Enfin, les membres ont commencé à échanger sur la préparation du repas des Aînés, temps fort de convivialité dans la vie communale. Le repas aura lieu cette année le 14 novembre. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement.

TRANSPORTS

Transport scolaire – Collégiens domiciliés à moins de 3 km d'un collège de Rohan

Faisant suite à une demande du Conseil municipal, la Région Bretagne, organisatrice de la mobilité scolaire, nous informe que :

« Les élèves domiciliés à -3km peuvent être pris en charge [dans les bus desservant les collèges] sous réserve de places disponibles.

Cependant, ceux-ci seront mis en attente à l'inscription, et nous étudierons au cas par cas, à la rentrée scolaire, la possibilité de prise en charge en fonction du remplissage des cars définis au regard du nombre d'inscrits ayant-droit.

Nous ne serons donc pas en capacité de leur répondre avant la fin août. »

Aucun nouvel arrêt ne sera créé pour ces élèves.

L'inscription est obligatoire avant le 17 juillet sur le site **BreizhGo.bzh**.

En cas de refus de prise en charge, les familles ne seront pas facturées.



OFFRES D'EMPLOIS

OPAH-RU



Redonnons vie aux cœurs de Pontivy, Régigny et Rohan !
Vous possédez un logement ou un immeuble dans le centre ancien ?



Profitez de l'OPAH-RU,
un dispositif exceptionnel
pour financer vos travaux.

Êtes-vous dans le périmètre ?

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) cible les centres-villes et centres-bourgs de : **PONTIVY, RÉGUINY, ROHAN.**

Pour quels types de travaux ?

Énergie : Isolation, chauffage performant, menuiseries.

Adaptation : Rester chez soi en toute sécurité.

Remise sur le marché : Réhabiliter un logement vacant pour louer.

Des aides financières majeures : Selon votre projet, bénéficiez de subventions de l'Anah, de Pontivy Communauté et des communes, pouvant couvrir une part importante de votre chantier.



Accompagnement
100 %
financé par
Pontivy
Communauté

UN SEUL NUMÉRO POUR TOUT SAVOIR

Ne lancez pas vos travaux seul !

Le Point Infos Habitat vous guide gratuitement dans vos démarches techniques et financières :

POINT INFOS HABITAT

1 rue place Ernest Jan, Pontivy

Tél : 02 97 07 12 97 - infoshabitat@pontivy-communaute.bzh



UN ACCOMPAGNEUR UNIQUE SPÉCIALISÉ :

Le CDHAT, mandaté par Pontivy Communauté pour la réussite de cette opération.



L'offre en résumé

Type de recrutement : Saisonnier

Temps de travail : Plusieurs possibilités (temps complet ou non complet)

Lieu : Différents secteurs géographiques (Rohan, Pontivy, Cléguérec)

Durée : Juillet - août

Lettre de motivation - CV

Par mail :

ressourceshumaines@pontivy-communaute.bzh

A l'attention de :
Monsieur le Président du
CIAS de Pontivy Communauté
1 place Ernest Jan
56300 PONTIVY

En quelques chiffres

300 collaborateurs

24 communes

50 000 habitants

2 000 entreprises

1 200 associations

Rejoignez une organisation engagée sur son territoire, qui a envie d'agir pour l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et de son environnement.

Découvrez-nous :

www.pontivy-



Aide à domicile (H/F)

Les missions



Pour l'été 2026 et sous l'autorité de la directrice du Service Autonomie à Domicile, vous serez chargé(e) des missions suivantes au domicile des usagers :

- Entretien du logement
- Préparation et aide au repas
- Aide au lever et au coucher
- Aide aux déplacements et courses
- Assurer un lien social, écoute, convivialité

Nous recherchons



- Sans diplôme acceptés, BAC ASSP, DEAVS
- Débutants acceptés
- Aptitudes relationnelles
- Dynamisme, respect des règles de discrétion professionnelle
- Réactivité, ponctualité, autonomie
- Sens aigu du service public
- Permis B et véhicule exigés
- Travail le week-end

Catherine Aussedat

Thérapies énergétiques: soins de l'Etre et nettoyage de l'Habitat

ROHAN (Morbihan) et soins à distance

☎ 06 75 25 15 48

✉ katherapie@hotmail.com

🌐 www.katherapie.com

Reconnexion à SOI et à sa SERENITE.

SANTÉ

Recensement des habitants de Rohan sans médecin traitant

La Commune de Rohan dispose d'un centre communal de santé, au sein duquel exercent actuellement deux médecins salariés.

Afin d'évaluer les besoins de la population rohannaise, la nouvelle équipe municipale souhaite recenser les habitants de la commune qui ne disposent pas actuellement de médecin traitant ou qui ont un médecin hors commune.

Retrouvez cette démarche ainsi que les coupons réponse à la fin de ce bulletin.

Le MarSOINS de Pontivy Communauté

Depuis 2023, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Pontivy Communauté accompagne la mise en place du dispositif MarSOINS sur le territoire intercommunal.

Porté par l'association A Vos Soins, Le MarSOINS de Pontivy Communauté est une unité mobile de prévention et d'éducation en santé qui propose des dépistages individuels, anonymes, gratuits et ouverts à tout le monde (dépistage de type visuel, auditif, temps d'échange avec un médecin généraliste, avec un addictologue, un orthophoniste, ...). Ces actions sont réalisées par des professionnel·les de santé bénévoles.

Le MarSOINS de Pontivy Communauté sillonnera le territoire depuis février 2026. Vous pouvez retrouver son planning d'intervention à la mairie et dans les commerces.

Cette fois, nous interviendrons le mercredi 29 juillet de 10h à 12h rue du Lac pour un temps d'échanges avec un masseur-kinésithérapeute autour des douleurs corporelles ou musculaires, pour des conseils du quotidien.

Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice du dispositif Charlotte Lepretre par mail charlotte.lepretre@avossoins.fr ou par téléphone au 06 59 84 32 10.

Ne laissons pas le moustique Tigre s'installer



NE LAISSONS PAS LE MOUSTIQUE TIGRE S'INSTALLER!

LE MOUSTIQUE TIGRE PROGRESSE EN BRETAGNE

LE MOUSTIQUE TIGRE

Nom scientifique : *Aedes albopictus*

Aspect : corps et pattes noirs à rayures blanches

Taille : plus petit qu'une pièce de 1 centime

Lieux de vie : près des habitations, se déplace dans un rayon de 150m

Lieux de ponte : petites quantités d'eau stagnante

Particularités : il ne fait pas de bruit quand il vole, il pique plutôt le jour.



CHIKUNGUNYA, DENGUE, ZIKA

Le moustique tigre peut être porteur de ces maladies et les transmettre à l'homme.



POUR LIMITER SA PROLIFÉRATION EN BRETAGNE :

Prenez-le en photo et signalez la présence du moustique tigre sur le portail

signalement-moustique.anses.fr

Plus d'informations sur bretagne.ars.sante.fr



La Checklist

anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m. Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère...

www.bretagne.ars.sante.fr

Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Cache-pots
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Eléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Signaler la présence d'un moustique tigre



ÉVÉNEMENTS / CULTURE



Visites guidées Abbaye de Timadeuc

Découvrez l'histoire de l'abbaye et la vie des moines, lors d'une visite guidée avec dégustation. Pour découvrir ce lieu chargé d'histoire et comprendre la vie monastique, l'abbaye propose **une visite guidée des extérieurs et de l'église**, accompagnée d'une dégustation de ses produits emblématiques.

Pendant environ **1h30**, vous partirez à la découverte :

- de l'**histoire** de l'abbaye de Timadeuc et de la tradition cistercienne
- des **extérieurs des bâtiments monastiques**
- de l'**église abbatiale**, lieu de prière de la communauté
- du travail des moines autour de leurs productions artisanales
- d'un **film présentant le quotidien des frères**

Une dégustation des produits de l'abbaye

La visite se conclut par un moment convivial avec **une dégustation des spécialités de l'abbaye** :

- 🧀 **Trappe de Timadeuc**, fromage monastique emblématique
- 🍷 **Timanoix**, affiné au vin de noix
- 🍌 **Pâtes de fruits artisanales** confectionnées par les frères

Une belle occasion de découvrir **le fruit du travail des moines**, qui leur permet de vivre de leur activité tout en poursuivant leur vocation monastique.

Informations pratiques

Durée de la visite : 1h30 environ

Public : Tout public – enfants bienvenus

Langue : Français

Tarifs

- Plein tarif : 5 €
- Tarif réduit : 2,50 € (*moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, seniors, personnes à mobilité réduite*)
- **Gratuit pour les enfants de 0 à 8 ans**

Conditions de visite

- **Billet non modifiable et non remboursable**
- **Nombre maximum : 30 personnes**

Dates :

7 / 10 / 15 / 17 / 20 / 27 / 31 juillet à 14h30

3 / 5 / 7 août à 14h30

Réservation obligatoire en ligne sur

www.fromagerie-timadeuc.fr/visites

Exposition itinérante

EXPO

Rendez-vous en terrain connu



Les assistantes maternelles agréées du territoire ont ouvert leurs portes au photographe **Yohann Hamonic** afin de montrer en image les différentes facettes de leur métier



Du 15 juillet au 10 septembre
Plan d'eau
de la Ville Moisan
ROHAN

Gratuit - Ouvert à tous



Près du plan d'eau salle la belle étoile

21 h

21/07

INORZEN Breton/Irlandais



28/07

Patrik EWEN Balades/Contes



04/08

Abdoul KAMAL Reggae



11/08

KELLEK Chansons/Rock



18/08

Hofman Family Pop/Blues



25/08

Alexandre Kendoux Humour



Les Mardis de Rohan

Concert Gratuit



Organisé par la mairie de Rohan en partenariat avec



ÉVÉNEMENTS / CULTURE

La maison du Canal et du terroir

Maison éclésièrre n°52 – 56580 ROHAN - Tél : 02.97.51.54.50

Ouverte du 6 juillet au 31 août 2026.

Du lundi au vendredi : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Vous y retrouverez toute l'information touristique du secteur ainsi qu'une boutique de produits locaux et autres souvenirs.

Une exposition dédiée à la pêche rappelle que Rohan est une station pêche offrant un accueil spécifique pour cette pratique.

Visite guidée « Rohan au fil du canal »

Vous faites une halte à Rohan ? Profitez-en pour découvrir le berceau de la célèbre famille qui porte son nom. Rohan s'articule entre trois pôles : le canal de Nantes à Brest, le bourg et les vestiges du château.

Dates : du 15 juillet au 12 août : tous les vendredis à 13h30

Durée : 1h

Départ : La Maison du canal et du terroir – Maison éclésièrre n°52 56580 Rohan

Tarifs : plein 5€ ; réduit 3€ ; gratuit (-8 ans) ; famille 14€ (2 adultes + 2 enfants)

Réservation en ligne possible : www.tourisme-pontivycommunaute.com/billetterie/

Escape room en autonomie : Bagnards du canal

1852, sa majesté l'empereur Napoléon III, pour célébrer son début de règne, souhaite achever le grand projet de son oncle Napoléon Ier en Bretagne : le canal de Nantes à Brest. Les bagnards y seront mobilisés. Mais, par souci d'humanisme et féru d'énigmes, Napoléon III laisse la possibilité à une poignée d'entre eux d'échapper aux travaux forcés ... s'ils réussissent à résoudre ses énigmes. Cet « escape room » en autonomie se déroule dans une véritable maison éclésièrre du canal de Nantes à Brest.

Durée : 1h

Dates : du 6 juillet au 31 août : pendant les horaires d'ouverture de la Maison du canal à Rohan

Tarif : forfait de 30€

Réservation en ligne possible : www.tourisme-pontivycommunaute.com/billetterie/



SIGNALER UNE SITUATION A LA MAIRIE

Les groupes Facebook locaux peuvent être utiles pour partager des informations entre habitants et favoriser l'entraide de proximité.

Toutefois, il est important de rappeler qu'ils **ne constituent pas un canal officiel de signalement auprès de la Mairie**. Les élus et les agents communaux ne sont pas tenus de consulter ces groupes, et certains n'y ont d'ailleurs pas accès. Une publication sur Facebook, même visible par de nombreux habitants, ne garantit donc pas que la Mairie en soit informée.

En cas de situation nécessitant une intervention ou une vérification par la commune, par exemple un animal en divagation, une dégradation, un problème de voirie, un arbre gênant, un danger sur l'espace public ou tout autre incident, le bon réflexe est de **contacter directement la Mairie**.

Les signalements peuvent être transmis :

par téléphone au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture 02.97.51.50.33 ;

par mail mairie@rohan.fr ;

ou directement à l'accueil.

En dehors des horaires d'ouverture du secrétariat, et uniquement en cas d'urgence présentant un risque pour la sécurité des personnes ou des biens, il est possible de contacter la permanence élus de la Mairie au 07.61.73.94.23.

En cas de danger immédiat, il convient également de contacter les services d'urgence compétents : gendarmerie, pompiers ou SAMU selon la situation.

Ces bons réflexes permettent aux services municipaux ou aux élus d'être informés dans les meilleurs délais et d'apporter une réponse adaptée lorsque la situation relève de la compétence de la commune.



VIE ASSOCIATIVE

Amicale des donneurs de sang : Bilan de la collecte du 3 juin et marche des globules

Collecte de sang : Mercredi 3 juin a eu lieu la dernière collecte de sang avant la période estivale les personnels de l'Établissement français du don du sang de Vannes et Lorient ainsi que l'Amicale fédérée des donneurs bénévoles de sang de Bréhan, Crédin, Pleugriffet et Rohan remercient les 83 personnes qui se sont déplacées à la salle Kerzhin de Crédin et tout particulièrement les 3 personnes qui ont fait cette démarche pour la première fois.

Marche des globules : Les membres de l'amicale remercient également les 365 marcheurs qui ont participé à la 4^{ème} édition de la marche des globules ainsi que les artisans, commerçants entrepreneurs et particuliers pour leur générosité financière. Les bénéfices de la manifestation seront reversés à l'association Rayon de soleil de Mur de Bretagne

Les membres de l'amicale vous souhaitent un bel été et vous donnent rendez -vous pour la prochaine collecte de sang le jeudi 3 septembre à l'espace Jean Saulnier à Bréhan.

Familles rurales



Juillet Août

L'été avec Familles rurales :

01/07 : Représentation concert Marm'oust au Palais des Congrès à Pontivy à 19h.

02/07 : Sortie Puy du fou pour les ados (inscriptions closes)

03/07 : Permanence numérique de 9h à 17h30 au local de CRÉDIN

(Dernier jour de Bertrand - Pot de départ en retraite)

04/07 : Pour clôturer les ateliers **Prévéo, un ciné débat** de 16h à 18h avec l'intervention de deux professionnels à la salle Belle Étoile de Rohan.

04/07 et 01/08 : Montage et démontage des camps pour les séjours à Locmariaquer (recherche de bénévoles)

04/07 : Soirée Marocaine, évadez-vous le temps d'une soirée à Rohan.

06-10/07 : Séjour Locmariaquer, les 6-12 ans partent à la mer !

06/07 au 01/08 et 24/08 au 28/08 : Vacances d'été à CRÉDIN de 3 ans à 13 ans pour les Marm'Oust et ouverture exceptionnelle le 31 Août.

03/08 au 23/08 : Fermeture de l'association

24/08 au 31/08 : Séjour Berlin pour le Loisirs Jeunes

25/08 : Spectacle d'Humour Alexandre KENDOUX

Salle Belle Étoile Rohan

Vous souhaitez une sortie collective à la plage ou en forêt ?

Un pique nique géant, une randonnée, d'autres idées ?

Contactez-nous si vous avez des envies pour cet été !

asso.rohanefamillesrurales.org - 06.69.52.00.01



Familles rurales
Vivre mieux !

ASSOCIATION DE ROHAN/CRÉDIN

ESPACE DE VIE SOCIALE



MULTISPORTS

POURQUOI ?

Sports de raquette

Sports collectifs

Venez découvrir de nouveaux sports à travers des séances ludiques pour tous

Sport de plein air

Jeux traditionnels

HORAIRES

Vendredi 18h-19h
séance pour les 8/14 ans

Vendredi 19h15-20h15
séance pour les 15ans/adultes

TARIF

8/14 ans : 60€*

15 ans et plus : 80€*

CONTACT

Mail : jljsports56@gmail.com
gwenaelle.chenault@famillesrurales.org

Téléphone : 07 70 48 06 11 ou 06 69 52 00 01

Familles rurales
Vivre mieux !

Les séances sont encadrées par un éducateur sportif diplômé
* Les tarifs proposés sont pour des séances de Septembre à Juin (vacances scolaires comprises)



APE Ecole de la Ville Moisan

Inscription au troc et puces de l'APE école de la ville Moisan à ROHAN Dimanche 11 octobre 2026

Je soussigné(e)

Nom Prénom

Adresse Code postal & Ville

Téléphone

Email

N° carte d'identité..... Délivrée par....., le / /

(Si vous êtes un professionnel, merci de préciser votre numéro de SIRET :))

Je réserve : table de 1m20 (5euros la table) Je joins mon règlement de euros

Je réserve :x 1m20 (4euros le 1m20 sans table)

Déclare sur l'honneur:
 De ne pas être commerçant(e),
 De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
 De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal)
 De respecter le règlement ci-dessous

Fait à, le / / 20.....

Signature :

Pour valider l'inscription, merci de retourner ce coupon complété et signé, avec le règlement (chèque à l'ordre de l'APE école de la ville Moisan) à l'adresse suivante : **Audrey Brageul 10 rue Saint-Eutrope 56580 ROHAN** (Pour tous renseignements : Audrey Brageul 0632319001 - rohanrocetpuces-ape@hotmail.com) vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription

REGLEMENT	
Article 1 – le troc et puces a lieu à la salle de la belle étoile à Rohan	Article 5 – les organisateurs assurent l'attribution des emplacements (ces derniers doivent être propres à la fin du troc et puces)
Article 2 -le troc et puces a lieu le Dimanche 11 Octobre 2026 de 09h à 17h00 (installation à partir de 07H30, fin du troc et puces à 17h00)	Article 6 – le troc et puces est en intérieur et le tarif d'une table de 1m20 est de 5euros, 1m20 sans table 4euros.
Article 3 – le troc et puces est destiné à faciliter les transactions d'articles d'occasion entre particuliers, les transactions concernant des animaux vivants, d'armes et de la diffusion de documents ou d'idéologies politiques sont interdites	Article 7 – les organisateurs se réservent le droit d'annuler le troc et puces si le nombre d'exposants n'est pas suffisant
Article 4 – les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte, ceux de plus de 12 ans seront munis d'une autorisation parentale pour la tenue du stand seul	Article 8 – les organisateurs se réservent le droit de vous demander votre emplacement si le règlement n'est pas respecté
	Article 9 – aucune annulation ne donnera droit à un remboursement, qu'elle qu'en soit la cause

Rohan

(Salle de la belle étoile)

1€
l'entrée
(gratuit moins
de 12ans)



TROC ET PUCES

de 09H à 17H

Buvette et
petite
restauration
sur place

Dimanche

11 OCTOBRE 2026

Organisé par l'APE de l'école de la Ville Moisan
 Informations et réservations : Audrey 0632319001

70 ans du C.K.C de Rohan

Coupon-réponse (A retourner avant le 14 août)

A déposer au club

Nom :..... Prénom.....

Téléphone :.....

Souhaite participer au repas

Adulte (Couscous + grillé aux pommes) :

Nombre de personnes (13€) :.....x13€=.....€

Enfant (semoule, jambon grillé aux pommes)

Nombre de personnes (8.00€) :.....x8.00€=.....€

TOTAL A REGLER :.....€

Règlement à joindre à la réservation (chèque à l'ordre du CKC Rohan ou espèces)



COMMUNE DE
Rohan



PRÉSERVONS *notre cadre de vie*

QUELQUES GESTES SIMPLES POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE



DÉJECTIONS CANINES

Ramassez les déjections de votre animal sur les espaces publics.



DÉPÔTS SAUVAGES

Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs adaptés ou en déchèterie.



NUISANCES SONORES

Respectez les horaires autorisés pour les travaux de bricolage et de jardinage.



HAIES ET ARBRES

Les riverains doivent veiller à l'élagage des arbres et haies en bordure des voies publiques.



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Préservez ensemble les espaces naturels qui font la qualité de vie à Rohan.



RAPPEL : NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage sont réglementés par l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage (arrêté du 10 juillet 2014).

HORAIRES AUTORISÉS

Du lundi au vendredi
8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h30

Le samedi
9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00

Le dimanche et jours fériés
10h00 - 12h00

ENSEMBLE, RESPECTONS NOTRE COMMUNE

Le respect de chacun contribue à la propreté, à la sécurité et à la tranquillité de tous.

Merci pour votre civisme !



Vous êtes sans médecin traitant ?

La Commune de Rohan recense les besoins des habitants

La Commune de Rohan dispose d'un centre communal de santé, au sein duquel exercent actuellement deux médecins salariés.

Afin d'évaluer les besoins de la population rohannaise, la nouvelle équipe municipale souhaite recenser les habitants de la commune qui ne disposent pas actuellement de médecin traitant ou qui ont un médecin hors commune.

Cette démarche a pour objectif de mieux connaître le nombre de foyers concernés et d'étudier, avec l'équipe du centre de santé, dans quelle mesure de nouveaux patients pourraient être pris en charge, dans la limite des capacités du service.

Les personnes ou familles domiciliées à Rohan sont invitées à compléter le coupon ci-dessous et à le déposer en mairie avant le 31/07/2026.

Ce recensement ne vaut pas inscription automatique auprès du centre communal de santé et ne constitue pas un engagement de prise en charge. Les personnes concernées pourront être recontactées ultérieurement par la mairie ou le centre de santé, en fonction des possibilités d'accueil.

Aucune information médicale n'est demandée dans le cadre de ce recensement.



Coupon-réponse

Recensement des habitants de Rohan sans médecin traitant

Coupon à déposer en mairie avant le : 31/07/2026

Nom et prénom du référent du foyer :
Adresse à Rohan :
Téléphone :
Adresse mail :
Nombre de personnes du foyer actuellement sans médecin traitant :	<input type="checkbox"/> 1 personne <input type="checkbox"/> 2 personnes <input type="checkbox"/> 3 personnes <input type="checkbox"/> 4 personnes <input type="checkbox"/> 5 personnes ou plus
Personnes concernées :	<input type="checkbox"/> Adulte(s) <input type="checkbox"/> Enfant(s) <input type="checkbox"/> Adulte(s) et enfant(s)
Êtes-vous déjà patient du centre communal de santé de Rohan ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Souhaitez-vous être recontacté(e) dans le cadre de ce recensement ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Consentement :	<input type="checkbox"/> J'accepte que les informations renseignées sur ce coupon soient utilisées par la Commune de Rohan uniquement dans le cadre du recensement des habitants sans médecin traitant et, le cas échéant, pour être recontacté(e) à ce sujet.
Date :	Signature :

Information sur les données personnelles : les informations recueillies sont destinées exclusivement à la Commune de Rohan, dans le cadre du recensement des habitants sans médecin traitant. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins et seront conservées uniquement le temps nécessaire à l'étude des besoins. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou d'effacement auprès de la mairie : dpd@cdg56.fr

Merci de ne joindre aucun document médical à ce coupon.

Recensement des habitants de Rohan médecin traitant hors commune

Coupon à déposer en mairie avant le : 31/07/2026

Nom et prénom du référent du foyer :
Adresse à Rohan :
Téléphone :
Adresse mail :
Nombre de personnes du foyer.et préciser le nom du médecin traitant et le lieu où il exerce. : <input type="checkbox"/> 1 personne <input type="checkbox"/> 2 personnes <input type="checkbox"/> 3 personnes <input type="checkbox"/> 4 personnes <input type="checkbox"/> 5 personnes ou plus
Personnes concernées :	<input type="checkbox"/> Adulte(s) <input type="checkbox"/> Enfant(s) <input type="checkbox"/> Adulte(s) et enfant(s)
Êtes-vous déjà venu au centre communal de santé de Rohan ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Souhaitez-vous être recontacté(e) dans le cadre de ce recensement ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Consentement :	<input type="checkbox"/> J'accepte que les informations renseignées sur ce coupon soient utilisées par la Commune de Rohan uniquement dans le cadre du recensement des habitants sans médecin traitant et, le cas échéant, pour être recontacté(e) à ce sujet.
Date :	Signature :

Information sur les données personnelles : les informations recueillies sont destinées exclusivement à la Commune de Rohan, dans le cadre du recensement des habitants sans médecin traitant. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins et seront conservées uniquement le temps nécessaire à l'étude des besoins. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou d'effacement auprès de la mairie : dpd@cdg56.fr
Merci de ne joindre aucun document médical à ce coupon.